



RCS : BOURG EN BRESSE
Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00786
Numéro SIREN : 440 315 653
Nom ou dénomination : NOUBA

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2017 sous le numéro de dépôt 2782

RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE
32 AV ALSACE LORRAINE - CS 50317
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX
WWW.INFOGREFFE.FR
TEL. 04 74 32 00 03

CMS-BUREAU FRANCIS LEFEBVRE (LYON)
174 RUE DE CREQUI
CS 23516
69422 LYON CEDEX 03

V/REF : CYR/LALA/CHRH
N/REF : 2001 B 786 / 2017-A-2782

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BOURG-EN-BRESSE certifie qu'il a reçu le 19/04/2017, les actes suivants :

Ordonnance du président en date du 13/04/2017
- Nomination de commissaire aux apports

Concernant la société

NOUBA
Société à responsabilité limitée
18 avenue d'Arsonval
01000 Bourg-en-Bresse

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-2782 le 19/04/2017
R.C.S. BOURG EN BRESSE 440 315 653 (2001 B 786)

Fait à BOURG-EN-BRESSE le 19/04/2017,
Les greffiers



[Handwritten signatures]

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG EN BRESSE**

32 Avenue Alsace Lorraine
CS 50317
01011 Bourg en Bresse

Cabinet du Président

N° R.G. : 2017 003286

ORDONNANCE

CAAPNC

Nous **Yves NEYRAUD**, Président du tribunal de commerce de Bourg en Bresse, assisté de **Me Nathalie JOMAIN**, Greffier associé,

Vu la requête jointe et les motifs y exposés, formée par **NOUBA (SARL) - 18, avenue d'Arsonval - 01000 Bourg-en-Bresse**, Société à responsabilité limitée, immatriculée au RCS de Bourg en Bresse sous le numéro 440 315 653, en la personne de son gérant Monsieur Patrick MARTIN, représentée par le cabinet CMS-BUREAU FRANCIS LEFEBVRE (LYON) - 174, RUE DE CREQUI - CS 23516 - 69422 LYON CEDEX 03,

Vu les articles L.223-33 alinéa 1 et R.223-6 alinéa 2 du code de commerce ;

Attendu qu'il est envisagé d'apporter à titre onéreux à la société **NOUBA (SARL)** conjointement par Monsieur Patrick MARTIN et Mesdames Camille, Agathe et Eloïse MARTIN, les droits démembrés qu'ils détiennent ensemble sur 2 051 actions de la société **2B INVESTISSEMENT**, société par actions simplifiée au capital de 94 905 € dont le siège social est sis 18 avenue Arsène d'Arsonval 01000 Bourg-en-Bresse, immatriculée au RCS de Bourg en Bresse sous le numéro 440 388 049 ;

Qu'il convient de désigner un commissaire aux apports chargé d'apprécier l'évaluation des apports en nature consentis au profit de la société **NOUBA (SARL)**, dont le capital doit être augmenté ;

Attendu que le commissaire aux apports devra établir un rapport conformément aux dispositions légales et réglementaires ;

PAR CES MOTIFS,

Désignons en qualité de commissaire aux apports, chargé d'apprécier l'évaluation des apports en nature consentis au profit de la société **NOUBA (SARL)**, la société **FIPAR AUDIT** représentée par Monsieur Laurent AUGER sise 31 Nord Avenue du Général de Gaulle, Résidence les Arcades 01500 Ambérieu-en-Bugey ;

DISONS que le commissaire aux apports désigné devra établir un rapport de ses investigations et conclusions conformément aux dispositions légales et réglementaires ; et qu'il pourra se faire assister, dans l'accomplissement de sa mission, par un ou plusieurs experts de son choix ;

DISONS qu'il nous en sera référé en cas de difficulté et que la présente ordonnance sera déposée au greffe ;

(Handwritten signatures)



DISONs que les dépens de la présente sont à la charge de la requérante et les liquidons à la somme de 34,20 € T.T.C.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 13/04/2017

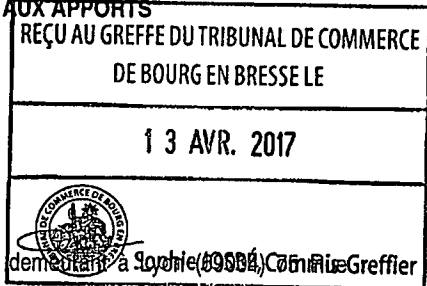
LE PRESIDENT,



LE GREFFIER



**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE
AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS**



LE SOUSSIGNE :

- Monsieur Patrick MARTIN, né le 3 mars 1960 à Lyon 6^{ème} (69), demeurant à Lyon (69004) 10 rue Greffier Chazière, agissant en qualité de Gérant de la société Nouba,

Représenté à l'effet des présentes par son Avocat, C'M'S' Bureau Francis Lefebvre Lyon, Société d'avocats, dont le siège social est sis 174 Rue de Créqui - CS 23516 - 69422 Lyon Cedex 03, prise en la personne de Maître Charles-Yves Rivière, Avocat au Barreau de Lyon.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIT :

- ❖ Qu'il est envisagé d'apporter à titre onéreux :
 - à la société NOUBA, société à responsabilité limitée au capital de 13.065 euros, dont le siège social est sis 18 Avenue Arsène d'Arsonval (01000) Bourg-en-Bresse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro 440 315 653, ayant pour objet tant en France qu'à l'étranger directement ou indirectement :
 - l'acquisition et la vente, pour son propre compte, d'immeubles et de droits immobiliers,
 - l'administration et l'exploitation par bail, location, crédit-bail ou autrement, de tous biens immobiliers qui seront apportés à la société ou acquis par elle,
 - la détention et la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés civiles, commerciales ou industrielles, la gestion pour son propre compte d'un portefeuille de titres ou droits sociaux de participations,

dont le capital est réparti comme suit :

Associés	Nombre de parts
M. Jean-Christophe MARTIN	2.236 PP
M Patrick MARTIN	2 PP 10.827 US
Mlle Camille MARTIN	3.609 NP
Mlle Agathe MARTIN	3.609 NP
Mlle Eloïse MARTIN	3.609 NP
TOTAL	13.065



- Conjointement par Monsieur Patrick MARTIN et Mesdames Camille, Agathe et Eloïse MARTIN, les droits démembrés qu'ils détiennent ensemble sur 2.051 actions de la société 2B INVESTISSEMENT, société par actions simplifiée au capital de 94.905 euros dont le siège social est sis 18 Avenue Arsène d'Arsonval (01000) Bourg-en-Bresse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse 440 388 049, savoir :

M. Patrick MARTIN	2.051 US
Mlle. Camille MARTIN	684 NP
Mlle Agathe MARTIN	684 NP
Mlle Eloïse MARTIN	683 NP
TOTAL	2.051

- ❖ Qu'il y a lieu, conformément aux dispositions de l'article L 223-33 alinéa 1 du Code de Commerce de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Apports, choisi, en application de l'article R 223-6 alinéa 2, parmi les commissaires aux comptes inscrits sur la liste prévue à l'article L. 822-1 ou parmi les experts inscrits sur l'une des listes établies par les cours et tribunaux, en vue d'apprécier l'évaluation des apports en nature consentis au profit de la société NOUBA, dont le capital doit être augmenté.

EN CONSEQUENCE, LE SOUSSIGNE REQUIERT QU'IL VOUS PLAISE, MONSIEUR LE PRESIDENT :

De bien vouloir désigner un commissaire aux apports, avec pour mission, conformément aux dispositions des articles L 223-33 alinéa 1 et R 223-6 alinéa 2 du Code de Commerce, d'établir un rapport sur l'évaluation des apports en nature.

Fait à Lyon

Le 12. II. 2017


Pour la société d'Avocats C.M'S' Bureau Francis Lefebvre Lyon
Me Charles-Yves Rivière



Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE
32 AV ALSACE LORRAINE - CS 50317
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX
WWW.INFOGREFFE.FR
TEL. 04 74 32 00 03

RECEPISSE DE DEPOT

CMS-BUREAU FRANCIS LEFEBVRE (LYON)
174 RUE DE CREQUI
CS 23516
69422 LYON CEDEX 03

V/REF : CYR/LALA/CHRH
N/REF : 2001 B 786 / 2017-A-2782

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BOURG-EN-BRESSE certifie qu'il a reçu le 19/04/2017, les actes suivants :

Ordonnance du président en date du 13/04/2017
- Nomination de commissaire aux apports

Concernant la société

NOUBA
Société à responsabilité limitée
18 avenue d'Arsonval
01000 Bourg-en-Bresse

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-2782 le 19/04/2017
R.C.S. BOURG EN BRESSE 440 315 653 (2001 B 786)

Fait à BOURG-EN-BRESSE le 19/04/2017,
Les greffiers



[Handwritten signatures]

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG EN BRESSE**

32 Avenue Alsace Lorraine
CS 50317

01011 Bourg en Bresse

Cabinet du Président

N° R.G. : 2017 003286

ORDONNANCE

CAAPNC

Nous **Yves NEYRAUD**, Président du tribunal de commerce de Bourg en Bresse, assisté de **Me Nathalie JOMAIN**, Greffier associé,

Vu la requête jointe et les motifs y exposés, formée par **NOUBA (SARL) - 18, avenue d'Arsonval - 01000 Bourg-en-Bresse**, Société à responsabilité limitée, immatriculée au RCS de Bourg en Bresse sous le numéro 440 315 653, en la personne de son gérant Monsieur Patrick MARTIN, représentée par le cabinet CMS-BUREAU FRANCIS LEFEBVRE (LYON) - 174, RUE DE CREQUI - CS 23516 - 69422 LYON CEDEX 03,

Vu les articles L.223-33 alinéa 1 et R.223-6 alinéa 2 du code de commerce ;

Attendu qu'il est envisagé d'apporter à titre onéreux à la société **NOUBA (SARL)** conjointement par Monsieur Patrick MARTIN et Mesdames Camille, Agathe et Eloïse MARTIN, les droits démembrés qu'ils détiennent ensemble sur 2 051 actions de la société **2B INVESTISSEMENT**, société par actions simplifiée au capital de 94 905 € dont le siège social est sis 18 avenue Arsène d'Arsonval 01000 Bourg-en-Bresse, immatriculée au RCS de Bourg en Bresse sous le numéro 440 388 049 ;

Qu'il convient de désigner un commissaire aux apports chargé d'apprécier l'évaluation des apports en nature consentis au profit de la société **NOUBA (SARL)**, dont le capital doit être augmenté ;

Attendu que le commissaire aux apports devra établir un rapport conformément aux dispositions légales et réglementaires ;

PAR CES MOTIFS,

Désignons en qualité de commissaire aux apports, chargé d'apprécier l'évaluation des apports en nature consentis au profit de la société **NOUBA (SARL)**, la société **FIPAR AUDIT** représentée par Monsieur Laurent AUGER sise 31 Nord Avenue du Général de Gaulle, Résidence les Arcades 01500 Ambérieu-en-Bugey ;

DISONS que le commissaire aux apports désigné devra établir un rapport de ses investigations et conclusions conformément aux dispositions légales et réglementaires ; et qu'il pourra se faire assister, dans l'accomplissement de sa mission, par un ou plusieurs experts de son choix ;

DISONS qu'il nous en sera référé en cas de difficulté et que la présente ordonnance sera déposée au greffe ;



DISONS que les dépens de la présente sont à la charge de la requérante et les liquidons à la somme de 34,20 € T.T.C.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 13/04/2017

LE PRESIDENT,



LE GREFFIER



REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

REÇU AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG EN BRESSE LE

13 AVR. 2017



LE SOUSSIGNE :-

- Monsieur Patrick MARTIN, né le 3 mars 1960 à Lyon 6^{ème} (69), demeurant à Lyon (69004) comme Greffier Chazière, agissant en qualité de Gérant de la société Nouba,

Représenté à l'effet des présentes par son Avocat, C'M'S' Bureau Francis Lefebvre Lyon, Société d'avocats, dont le siège social est sis 174 Rue de Créqui – CS 23516 - 69422 Lyon Cedex 03, prise en la personne de Maître Charles-Yves Rivière, Avocat au Barreau de Lyon.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIT :

- ❖ Qu'il est envisagé d'apporter à titre onéreux :
- à la société NOUBA, société à responsabilité limitée au capital de 13.065 euros, dont le siège social est sis 18 Avenue Arsène d'Arsonval (01000) Bourg-en-Bresse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro 440 315 653, ayant pour objet tant en France qu'à l'étranger directement ou indirectement :
 - l'acquisition et la vente, pour son propre compte, d'immeubles et de droits immobiliers,
 - l'administration et l'exploitation par bail, location, crédit-bail ou autrement, de tous biens immobiliers qui seront apportés à la société ou acquis par elle,
 - la détention et la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés civiles, commerciales ou industrielles, la gestion pour son propre compte d'un portefeuille de titres ou droits sociaux de participations,

dont le capital est réparti comme suit :

Associés	Nombre de parts
M. Jean-Christophe MARTIN	2.236 PP
M Patrick MARTIN	2 PP 10.827 US
Mlle Camille MARTIN	3.609 NP
Mlle Agathe MARTIN	3.609 NP
Mlle Eloïse MARTIN	3.609 NP
TOTAL	13.065



- Conjointement par Monsieur Patrick MARTIN et Mesdames Camille, Agathe et Eloïse MARTIN, les droits démembrés qu'ils détiennent ensemble sur 2.051 actions de la société 2B INVESTISSEMENT, société par actions simplifiée au capital de 94.905 euros dont le siège social est sis 18 Avenue Arsène d'Arsonval (01000) Bourg-en-Bresse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse 440 388 049, savoir :

M. Patrick MARTIN	2.051 US
Mlle. Camille MARTIN	684 NP
Mlle Agathe MARTIN	684 NP
Mlle Eloïse MARTIN	683 NP
TOTAL	2.051

- ❖ Qu'il y a lieu, conformément aux dispositions de l'article L 223-33 alinéa 1 du Code de Commerce de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Apports, choisi, en application de l'article R 223-6 alinéa 2, parmi les commissaires aux comptes inscrits sur la liste prévue à l'article L. 822-1 ou parmi les experts inscrits sur l'une des listes établies par les cours et tribunaux, en vue d'apprécier l'évaluation des apports en nature consentis au profit de la société NOUBA, dont le capital doit être augmenté.

EN CONSEQUENCE, LE SOUSSIGNE REQUIERT QU'IL VOUS PLAISE, MONSIEUR LE PRESIDENT :

De bien vouloir désigner un commissaire aux apports, avec pour mission, conformément aux dispositions des articles L 223-33 alinéa 1 et R 223-6 alinéa 2 du Code de Commerce, d'établir un rapport sur l'évaluation des apports en nature.

Fait à Lyon

Le 12. IV. 2017


Pour la société d'Avocats C.M'S' Bureau Francis Lefebvre Lyon
Me Charles-Yves Rivière



RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE
32 AV ALSACE LORRAINE - CS 50317
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX

WWW.INFOGREFFE.FR
TEL. 04 74 32 00 03

CMS-BUREAU FRANCIS LEFEBVRE (LYON)
174 RUE DE CREQUI
CS 23516
69422 LYON CEDEX 03

V/REF : CYR/LALA/CHRH
N/REF : 2001 B 786 / 2017-A-2782

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BOURG-EN-BRESSE certifie qu'il a reçu le 19/04/2017, les actes suivants :

Ordonnance du président en date du 13/04/2017
- Nomination de commissaire aux apports

Concernant la société

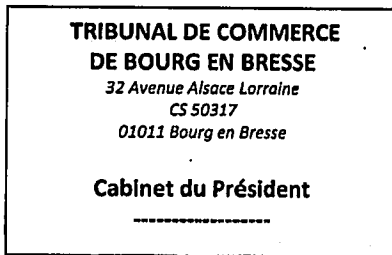
NOUBA
Société à responsabilité limitée
18 avenue d'Arsonval
01000 Bourg-en-Bresse

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-2782 le 19/04/2017
R.C.S. BOURG EN BRESSE 440 315 653 (2001 B 786)

Fait à BOURG-EN-BRESSE le 19/04/2017,
Les greffiers



[Handwritten signatures]



N° R.G. : 2017 003286

ORDONNANCE

CAAPNC

Nous Yves NEYRAUD, Président du tribunal de commerce de Bourg en Bresse, assisté de Me Nathalie JOMAIN, Greffier associé,

Vu la requête jointe et les motifs y exposés, formée par NOUBA (SARL) - 18, avenue d'Arsonval - 01000 Bourg-en-Bresse, Société à responsabilité limitée, immatriculée au RCS de Bourg en Bresse sous le numéro 440 315 653, en la personne de son gérant Monsieur Patrick MARTIN, représentée par le cabinet CMS-BUREAU FRANCIS LEFEBVRE (LYON) - 174, RUE DE CREQUI - CS 23516 - 69422 LYON CEDEX 03,

Vu les articles L.223-33 alinéa 1 et R.223-6 alinéa 2 du code de commerce ;

Attendu qu'il est envisagé d'apporter à titre onéreux à la société NOUBA (SARL) conjointement par Monsieur Patrick MARTIN et Mesdames Camille, Agathe et Eloïse MARTIN, les droits démembrés qu'ils détiennent ensemble sur 2 051 actions de la société 2B INVESTISSEMENT, société par actions simplifiée au capital de 94 905 € dont le siège social est sis 18 avenue Arsène d'Arsonval 01000 Bourg-en-Bresse, immatriculée au RCS de Bourg en Bresse sous le numéro 440 388 049 ;

Qu'il convient de désigner un commissaire aux apports chargé d'apprécier l'évaluation des apports en nature consentis au profit de la société NOUBA (SARL), dont le capital doit être augmenté ;

Attendu que le commissaire aux apports devra établir un rapport conformément aux dispositions légales et réglementaires ;

PAR CES MOTIFS,

Désignons en qualité de commissaire aux apports, chargé d'apprécier l'évaluation des apports en nature consentis au profit de la société NOUBA (SARL), la société FIPAR AUDIT représentée par Monsieur Laurent AUGER sise 31 Nord Avenue du Général de Gaulle, Résidence les Arcades 01500 Ambérieu-en-Bugey ;

DISONS que le commissaire aux apports désigné devra établir un rapport de ses investigations et conclusions conformément aux dispositions légales et réglementaires ; et qu'il pourra se faire assister, dans l'accomplissement de sa mission, par un ou plusieurs experts de son choix ;

DISONS qu'il nous en sera référé en cas de difficulté et que la présente ordonnance sera déposée au greffe ;

(Handwritten signatures)



DIONS que les dépens de la présente sont à la charge de la requérante et les liquidons à la somme de 34,20 € T.T.C.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 13/04/2017

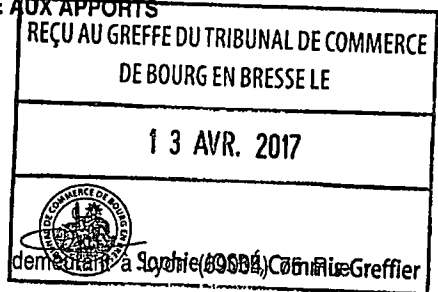
LE PRESIDENT,



LE GREFFIER



**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE
AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS**



LE SOUSSIGNE :-

- Monsieur Patrick MARTIN, né le 3 mars 1960 à Lyon 6^{ème} (69), demeurant à Lyon (69004) 7^{ème} Rue Greffier Chazière, agissant en qualité de Gérant de la société Nouba,

Représenté à l'effet des présentes par son Avocat, C'M'S' Bureau Francis Lefebvre Lyon, Société d'avocats, dont le siège social est sis 174 Rue de Créqui - CS 23516 - 69422 Lyon Cedex 03, prise en la personne de Maître Charles-Yves Rivière, Avocat au Barreau de Lyon.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIT :

- ❖ Qu'il est envisagé d'apporter à titre onéreux :
 - à la société NOUBA, société à responsabilité limitée au capital de 13.065 euros, dont le siège social est sis 18 Avenue Arsène d'Arsonval (01000) Bourg-en-Bresse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro 440 315 653, ayant pour objet tant en France qu'à l'étranger directement ou indirectement :
 - l'acquisition et la vente, pour son propre compte, d'immeubles et de droits immobiliers,
 - l'administration et l'exploitation par bail, location, crédit-bail ou autrement, de tous biens immobiliers qui seront apportés à la société ou acquis par elle,
 - la détention et la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés civiles, commerciales ou industrielles, la gestion pour son propre compte d'un portefeuille de titres ou droits sociaux de participations,

dont le capital est réparti comme suit :

Associés	Nombre de parts
M. Jean-Christophe MARTIN	2.236 PP
M Patrick MARTIN	2 PP
Mlle Camille MARTIN	10.827 US
Mlle Agathe MARTIN	3.609 NP
Mlle Eloïse MARTIN	3.609 NP
TOTAL	13.065



- Conjointement par Monsieur Patrick MARTIN et Mesdames Camille, Agathe et Eloïse MARTIN, les droits démembrés qu'ils détiennent ensemble sur 2.051 actions de la société 2B INVESTISSEMENT, société par actions simplifiée au capital de 94.905 euros dont le siège social est sis 18 Avenue Arsène d'Arsonval (01000) Bourg-en-Bresse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse 440 388 049, savoir :

M. Patrick MARTIN	2.051 US
Mlle. Camille MARTIN	684 NP
Mlle Agathe MARTIN	684 NP
Mlle Eloïse MARTIN	683 NP
TOTAL	2.051

- ❖ Qu'il y a lieu, conformément aux dispositions de l'article L 223-33 alinéa 1 du Code de Commerce de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Apports, choisi, en application de l'article R 223-6 alinéa 2, parmi les commissaires aux comptes inscrits sur la liste prévue à l'article L. 822-1 ou parmi les experts inscrits sur l'une des listes établies par les cours et tribunaux, en vue d'apprécier l'évaluation des apports en nature consentis au profit de la société NOUBA, dont le capital doit être augmenté.

EN CONSEQUENCE, LE SOUSSIGNE REQUIERT QU'IL VOUS PLAISE, MONSIEUR LE PRESIDENT :

De bien vouloir désigner un commissaire aux apports, avec pour mission, conformément aux dispositions des articles L 223-33 alinéa 1 et R 223-6 alinéa 2 du Code de Commerce, d'établir un rapport sur l'évaluation des apports en nature.

Fait à Lyon

Le 12. IV. 2017


 Pour la société d'Avocats C'M'S' Bureau Francis Lefebvre Lyon
 Me Charles-Yves Rivière

